



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 06 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-05-2024-106

Objet : Approbation de la participation de CAP Nord Martinique à l'Assemblée Générale et au groupe-pays Haïti de Cités Unies France à Paris - juin 2024 - Mise en mission d'un Élu.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Christian RAPHA à Jonathan TABAR, Thierry MARÉCHAL à Sainte-Rose CAKIN, Germain DUTON à Christian PALIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, dite loi Thiollière ;

Vu la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, dite loi Canfin ;

Vu la loi n°2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-02-10-2015 -140 du 2 octobre 2015 approuvant l'adhésion à Cités Unies France ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 janvier 2023, n° CC-01-2023-002 autorisant des frais de mission pour les agents, le Président et les membres du Conseil communautaire de CAP Nord Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-11-2023-293 du 30 novembre 2023 approuvant le renouvellement de l'adhésion de CAP Nord Martinique à Cités Unies France ;

Considérant la lettre de mission du 9 novembre 2020 de Monsieur François Rebsamen, Président de Cités Unies France, confiant la présidence du groupe-pays Haïti de Cités Unies France à Monsieur Sainte-Rose CAKIN ;

Considérant la correspondance de Cités Unies France du 25 avril 2024 (invitation l'Assemblée Générale) et du 23 avril 2024 (programmation du groupe-pays Haïti) ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique promeut une politique de coopération fondée sur des liens de solidarité et favorisant les échanges réciproques de connaissances, de savoir-faire et d'expertise capables d'enrichir mutuellement la vie sociale, économique, culturelle et environnementale des territoires concernés ;

Considérant que CAP Nord Martinique est membre du Conseil d'administration de Cités Unies France (CUF) et que Monsieur Sainte-Rose CAKIN préside le groupe-pays Haïti de CUF ;

Considérant que le 11 juin 2024 se tiendra l'Assemblée Générale de Cités Unies France à Paris, ainsi que le Conseil d'administration de renouvellement ;

Considérant que le 12 juin est organisée une réunion du groupe-pays Haïti à Paris ;

Considérant qu'il est proposé le déplacement d'une délégation de CAP Nord Martinique composée de :

- 1 Élu,
- 1 Administratif ;

Extrait n°BC-05-2024-106

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le déplacement de la délégation de CAP Nord Martinique à Paris du 8 au 13 juin 2024, pour participer à l'Assemblée Générale de Cités Unies France et à la réunion du groupe-pays Haïti.

Article 2 :

D'approuver la mise en position de mission Monsieur Sainte-Rose CAKIN.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 02

Abstention déclarée : 00

Non votant : 02

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 29 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT